

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Charles BRUN, Maire**.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël.

Etaient absents : GOUJON Mickaël, BOULLIER Magali, GASDON Maxime, DENIS Sylvie, PIVOT Laurent.

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

Date de convocation : 03 Juillet 2025.

---

**SERVICES PERISCOLAIRES- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR A  
COMPTE DE LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2025.**

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur des services périscolaires actuel au sujet de :

- L'ouverture de la garderie du matin à 7h00.
- La suppression du certificat médical pour annuler une réservation de repas le jour-même.

S'agissant du tarif du repas, son prix avait été maintenu à 4,15 € conformément à la délibération du 30 avril 2024. Le maire informe que nous avons reçu, début juillet 2025, un courrier du traiteur NEW REST nous informant d'une hausse du coût unitaire du repas : actuellement, un repas nous est facturé 3,90 € TTC par le traiteur. Après application de la hausse du traiteur le repas passera à 4,00 € TTC du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026. Ainsi, le Maire propose d'augmenter le prix unitaire facturé aux parents au prix de 4,25 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 8 voix « pour » et 2 voix « contre », **approuve** :

- L'ouverture de la garderie du matin à 7h00 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- La suppression du certificat médical à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- Le nouveau tarif d'un repas à 4,25 € facturé aux parents à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Fait à PRADINES, le 08 juillet 2025.

Le secrétaire de séance,  
Véronique FESSY.

Le Maire,  
Charles BRUN